



Dossier de presse

L'Aide aux Victimes en France

Contact : Olivia Mons – Porte-Parole
Tél. 01 41 83 42 22 - GSM 06 15 51 18 43
Courriel : communication@inavem.org



« Victime ? Plus jamais seule. »

Les 130 associations et 1 200 salariés, regroupés aujourd'hui sous la bannière « FRANCE VICTIMES », accompagnent TOUTES LES VICTIMES, depuis plus de 30 ans.

Avec 300 000 personnes accompagnées par an, elles réalisent la grande majorité du travail de terrain en France. Les attentats ont permis un focus sur les victimes, mais la victime isolée, de la délinquance du quotidien ne doit pas être oubliée. La qualité de son accompagnement est un marqueur de l'état de notre société.

Le nombre de victimes qui recourent aux associations d'aide aux victimes reste faible et faute d'accès au droit et à l'information, elles arrivent avec des situations souvent inextricables. Toutes soulignent la nécessité de consolider l'existant des associations d'aide aux victimes mais surtout la nécessité d'amplifier l'effort d'information en direction d'un plus grand nombre.

AIDEZ MOI! l'application gratuite (Android et IOS) de sensibilisation et d'information de toutes les victimes, de leur entourage, mais aussi des professionnels, est un premier pas vers un meilleur accès au droit et à l'information des victimes.

<http://francevictimes.fr/android> // <http://francevictimes.fr/ios>

Les victimes ont besoin de cet accompagnement gratuit et professionnel, aussi nous comptons sur la bienveillance et l'engagement des femmes et des hommes de médias et d'influence mais évidemment aussi sur les professionnels au contact des victimes pour nous aider à diffuser ce nouveau mode d'information qui peut changer la vie de beaucoup de nos concitoyens.



Nos moyens sont encore trop limités face aux besoins de prise en charge, cette situation de difficultés financières que vivent nombre d'associations d'aide aux victimes de terrain est un véritable paradoxe alors que les pays européens ont pris pour exemple le « modèle français » pour développer leurs propres politiques.

France Victimes ne veut pas baisser les bras, et refuse la fin de ce modèle et surtout la rupture de la garantie de protection de l'Etat à ses citoyens victimes d'actes de criminalité.

Les partenaires locaux et particulièrement les chefs de juridictions et les élus impliqués reconnaissent la nécessité et la pertinence de l'aide aux victimes. Ils soulignent la grande qualité des actions conduites par nos associations.

De nombreuses victimes ne portent pas plainte et ne se constituent pas partie civile, par crainte ou méconnaissance des institutions ou crainte de représailles de leurs agresseurs et de leur voisinage. Elles n'en demeurent pas moins victimes et ont besoin de protection, de soutien et de reconnaissance.

Par ailleurs, des personnes ou groupes vulnérables subissent des violences qui mériteraient une attention accrue. C'est notamment le cas des élèves victimes de harcèlement à l'école, de personnes âgées ou handicapées victimes d'abus en institution ou en famille, de professionnels exposés à des violences diverses travaillant dans des zones à risques (enseignants, médecins, infirmiers, policiers, pompiers, gardiens d'immeubles, personnels d'accueil, transporteurs).

Il s'agit aujourd'hui d'assurer la pérennisation d'une politique publique et son portage par les associations de professionnels. Nous avons interpellé tous les candidats à la présidentielle pour qu'ils se positionnent.

<http://www.france-victimes.fr/index.php/nos-engagements/elections-2017#>

Chaque jour, nous avons besoin de toutes et tous pour faire avancer la cause de l'aide aux victimes en France, merci de venir à notre rencontre.



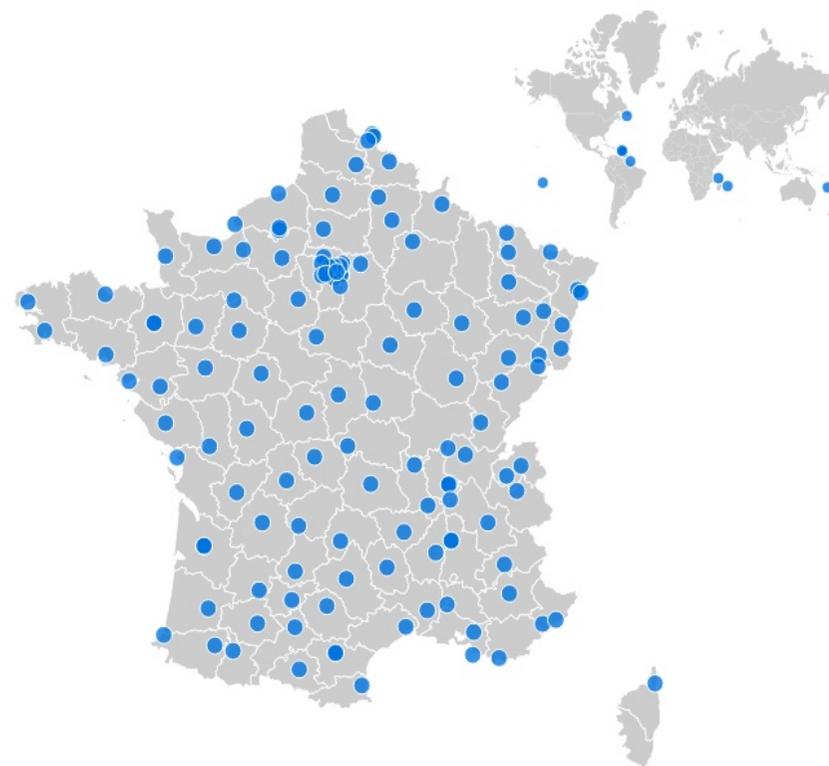
Une fédération et ses 130 associations locales

4,5 millions de victimes accompagnées depuis plus de 30 ans

300 000 victimes par an sur toute la France

France Victimes publie ses chiffres en toute transparence. Une démarche qui vise à la fois à rendre hommage au travail réalisé par tous ses membres, à sensibiliser les institutions quant à l'importance et à l'étendue de l'action collective de ses associations. Enfin, et surtout pour informer la population de notre mission de secours dont chacun peut avoir besoin malheureusement un jour dans sa vie.

www.france-victimes.fr





France Victimes, une grande cause, le pendant HUMANISTE de notre Etat de droit

« Toutes les victimes, quelle que soit la cause de leurs malheurs, ont le droit à la considération et à la solidarité. Les catastrophes et les fléaux qui ponctuent la vie de l'humanité nous rappellent régulièrement nos devoirs élémentaires envers ceux et celles dont les existences sont bouleversées ou anéanties. Plus près de nous, les victimes d'actes de délinquance, souvent traumatisées physiquement, toujours atteintes psychologiquement, méritent elles aussi d'être aidées »

Extrait du discours d'inauguration à la création de l'INAVEM en 1986.

L'INAVEM est de très loin le principal acteur associatif dans le domaine de l'aide aux victimes en France. L'INAVEM aura durant ces trois décennies contribué à la mise en place d'une véritable politique d'aide aux victimes même s'il reste beaucoup à faire, et, avec ses associations, à en être la traduction concrète, au plus près sur le terrain.



Paroles de victimes que les associations accompagnent

Personne victime de violences volontaires : Homme, 75 ans, 2 enfants

J'ai 75 ans, je suis marié avec 2 enfants, et je vis en campagne : A l'été 2015 je me suis retrouvé en face d'un tracteur à l'arrêt sur un chemin étroit et boueux, et j'ai demandé au conducteur de dégager la chaussée. Celui-ci est alors descendu de son véhicule et m'a donné plusieurs coups de poing et de pied tout en m'insultant. Je me suis alors dirigé vers la gendarmerie la plus proche, qui m'a transféré à l'hôpital après des premiers examens. C'est à ce moment là, que j'ai pris contact avec une association d'aide aux victimes.

Je l'ai connu aux urgences grâce à une personne qui m'a donné un papier pour prendre contact avec l'association. Elle m'a accompagnée dès le moment du dépôt de plainte, et m'a expliqué l'importance de ma présence au procès pour que mon témoignage soit entendu. Même si mon témoignage fut difficile, ce fut un soulagement d'être accompagné par l'association et de pouvoir parler de l'impact de cette agression sur ma vie. Pour moi la peine n'est pas satisfaisante (4 mois de prison avec sursis) au regard des conséquences sur l'explosion de ma famille, car je n'ai pas pu garder mes petits-enfants pendant plus d'un an.

Personne victime de viol, inceste : Femme, 41 ans

Dès mes 3 ans, j'ai été violée par mon grand-père, qui s'occupait de moi alors que ma mère était malade d'un cancer.

Quelques années plus tard j'ai également été attouchée par le fils de ma nourrice, à un âge où je n'arrivais pas à trouver les mots. Vers 31 ans, j'ai envoyé des lettres à ma tante, mon oncle, ma cousine, afin de pouvoir enfin m'exprimer sur ce qui s'était passé. Ne me sentant pas bien physiquement et surtout psychologiquement, j'ai été suivie par un psychologue de la CPAM, qui m'a ensuite orienté vers une association d'aide aux victimes. J'ai pu y trouver un groupe de parole qui m'a permis de qualifier les faits. C'était important. J'ai décidé ensuite, avec l'aide de l'association, de porter plainte : mon grand père étant alors décédé, il y a eu prescription, mais le fait de porter plainte m'a permis d'avoir un sentiment de reconnaissance de mon état de victime, et m'a permis de me défaire du sentiment de culpabilité et de honte.



Paroles de victimes que les associations accompagnent

Personne victime de violences conjugales : Femme

Sous l'emprise de mon conjoint, j'ai passé 17 ans de ma vie à être enfermée dans un cycle de violence sans en avoir conscience. Au début de notre relation, j'ai quitté le père de mes enfants pour m'installer avec lui car j'étais subjuguée par sa personnalité. Mais ensuite il m'a demandé de quitter mon emploi pour déménager avec lui, ce que j'ai refusé. J'ai du coup subi plusieurs viols conjugaux et mon corps a lâché : j'ai du être hospitalisée car j'étais en état de dénutrition, en fatigue psychologique et physique. La violence d'un huis clos est imperceptible depuis l'extérieur, et moi-même j'ai mis du temps à réaliser.

Personne victime de tentatives de meurtre par son épouse : Homme, 45 ans, 6 enfants

Il y a 5 ans, j'ai subi une tentative de meurtre par mon épouse, son amant et un homme de main, qui m'ont assené 7 coups de couteaux, puis me droguant à la benzodiazépine. Mon épouse a été mise en détention provisoire et mes enfants ont été placés en maison de l'enfance pendant mon hospitalisation. Mon épouse a ensuite pris 20 ans de prison sans appel, son homme de main 13 ans et l'amant 10 ans.

J'ai eu connaissance de l'association par Internet et via la procédure SOS victimes que j'ai contacté 8 mois après les faits.

Cela m'a permis une aide juridique et une bonne orientation, et beaucoup d'écoute de la part de la psychologue, que je consulte encore régulièrement aujourd'hui, à raison d'une fois par mois.

La nouvelle bannière de l'aide aux victimes en France, c'est :

Une identité: **Fr**Ance **V**ictimes

Cette nouvelle identité, votée en Assemblée Générale Extraordinaire le 10 décembre 2016, représente les activités de l'INAVEM ainsi que les services d'aide aux victimes des associations adhérentes à l'INAVEM.

Même si INAVEM et les associations adhérentes ont une certaine notoriété institutionnelle, pour le grand public et la presse en général, les acronymes ne sont pas parlants.

Avec France Victimes nous entendons clarifier notre image et nos services auprès du grand public et des médias. Le fait d'indiquer que ces services aux victimes sont partout en France permet également d'être plus facilement déclinable hors de France. Pour le moment, l'INAVEM, appellation administrative demeure et France Victimes devient le nom d'usage.

Quelle explication pour le logotype, identité visuelle de France Victimes ?

Le logotype de France Victimes reprend les couleurs habituelles et communes à de nombreuses associations INAVEM. Les couleurs : Le bleu moyen et l'écriture droite représentent le sérieux et l'engagement, l'expertise et la droiture, le bleu illustre également la France. Le orangé quant à lui donne la chaleur, l'humanité et l'empathie qui sont dues à chaque personne victime. La France entourée par cet arc de cercle orangé offre aussi le symbole d'une aide aux victimes globale et contenante pour les personnes. Il met en avant aussi les départements et territoires d'outre-mer, dans le petit rond en haut à droite, la France avec ses 130 associations France Victimes.

Le logo reprend le V stylisé du mot « Victimes », mais signifie aussi ce rebond que nous espérons offrir aux personnes victimes, cette vitalité, cette ouverture d'un réseau qui n'a comme doctrine que celle du mieux-être des personnes, et de les aider à vivre avec. Le A légèrement dansant, adouci, donne de la proximité et de la souplesse, qualités indispensables pour venir en aide à chaque personne victime. Enfin le A et le V stylisé reforme un sigle, celui de l'**A**ide aux **V**ictimes tellement importante pour les personnes.





Un outil, une application mobile gratuite :

Aidez Moi - France Victimes

Les **numéros d'urgence** 112 – 15 – 17 – 18 - 114 pour les personnes malentendantes – 119 pour les enfants en danger



Les services **d'urgence à proximité** qui reprennent les adresses des services de **police, de gendarmerie** et les **services médicaux** à côté de votre position GPS.

Autour de moi : toutes les ressources (police, asso, hôpitaux...) autour d'un point de localisation

Nous Appeler : dès l'écran d'accueil joindre soit le N° national d'aide aux victimes 08VICTIMES, soit le service local.

France Victimes : toutes les infos sur France Victimes

CGU : Conditions générales d'utilisation

La Vraie spécificité de cette application : **ME FAIRE AIDER**

Ce bouton permet aux personnes de se rassurer, savoir qu'elles sont au bon endroit, que personne ne va les juger, et qu'elles seront comprises et prises en considération gratuitement par des professionnels sérieux et reconnus.

Pour cela, la personne pourra choisir le cadre dans lequel cela lui est arrivé : « C'est arrivé », elle bénéficiera d'informations sur ce contexte particulier. Puis, elle pourra choisir sa question (d'ordre juridique ou psychologique), ou le moment où elle est de sa réflexion : « Où j'en suis ».

Une occurrence est prévue spécialement pour les proches des personnes victimes. « Je veux aider quelqu'un que je connais ».



Exemples de l'appli « Aidez-moi ! »

Savoir dans quel contexte sont arrivés les faits...

« C'est arrivé... »

Ex : Au sein de la famille/du couple

Être victime au sein de sa famille ou de son couple est d'autant plus difficile à surmonter que, bien souvent, des sentiments affectifs s'en mêlent. On voudrait pardonner à ceux qu'on aime, on ne veut pas causer d'ennui à un proche, il se peut même qu'on se sente coupable, honteux. Ces sentiments rendent toutes les démarches encore plus difficiles.

Il peut être également particulièrement difficile d'en parler à un proche, qui peut refuser d'y croire ou ne pas savoir quoi faire pour vous aider et l'on a tendance à taire la situation et à s'isoler.

Or, il est primordial de ne pas rester seul, de pouvoir en parler, se confier à un professionnel qui saura vous écouter en toute confidentialité et vous aider en respectant vos choix.

Ex : Sur la route

Vous avez été victime d'un accident de la circulation en tant que conducteur, passager, cycliste ou piéton. Votre situation est protégée par la loi Badinter du 05 juillet 1985. Les différents textes et cas de figures possibles rendent la procédure d'indemnisation complexe et technique. Vous devez effectuer plusieurs démarches, souvent dans les plus brefs délais, pour conserver et faire valoir ces droits.

Par ailleurs, les victimes d'un accident de la route peuvent ressentir un choc émotionnel, développer des phobies liées à la route, voire souffrir d'un traumatisme en fonction de la façon dont les événements ont été abordés. Par ailleurs, certaines victimes peuvent ressentir de la culpabilité si elles étaient accompagnées au moment des faits. Là aussi il est important de vous faire accompagner afin d'apaiser ce que vous éprouvez.

Il est important que vous puissiez faire le bon choix, celui qui vous paraîtra être le mieux adapté à votre situation. Pour cela juridiquement, vous devez maîtriser les principales étapes et les possibilités de voies d'action.

N'hésitez pas à vous faire accompagner par un professionnel de l'aide aux victimes qui vulgarisera les termes techniques de la loi et vous informera sur l'ensemble de vos droits.

Vous resterez, ainsi, le principal acteur de votre indemnisation mais aussi de votre restauration psychologique.



Où j'en suis...

Ex : J'ai peur

La peur est une émotion normale. Elle peut être ressentie dans certaines situations de menaces ou de danger physique ou psychologique.

La peur peut être accompagnée de réactions physiologiques : tremblements, sueurs, maux de ventre ou accélération du pouls. Cet état émotionnel est normal et peut même être positif lorsqu'il nous conduit à réagir en évitant ou en surmontant un danger.

Parfois, on peut être débordé par cela et cette peur peut être paralysante. Elle peut durer dans le temps ou être déchargée sous forme d'agressivité envers les autres, de fuite, ou d'agitation.

Quelle que soit la peur que vous ressentez, il est important de ne pas vous isoler et de pouvoir en parler à un professionnel de l'écoute qui pourra vous soutenir.

Au sein des associations France Victimes, vous pourrez, sans frais, partager vos émotions, vos craintes, vos questionnements en toute sécurité, sans jugement et en respectant votre rythme.

S'il vous semble trop difficile de prendre rendez-vous directement, vous pouvez contacter, dans un premier temps, le numéro national 08VICTIMES, en restant anonyme si vous le désirez. Une équipe d'écouterants est disponible à tout moment de 9h à 21h et 7 jours sur 7.

Vous avez juste à composer le numéro au moment qui vous convient. N'hésitez pas à appeler !

Ex : On ne veut pas prendre ma plainte

La loi (art 15-3 du Code de Procédure Pénale) fait obligation à la police judiciaire de recevoir les plaintes des victimes d'infractions. Même si la plainte est déposée dans un service territorialement incompétent. Celui-ci est alors tenu de la transmettre au service compétent. On parle alors d'une forme de « guichet unique » en matière de dépôt de plainte. **Vous pouvez donc déposer plainte à n'importe quel service de police ou de gendarmerie.**

Tout dépôt de plainte fait l'objet d'un procès-verbal. Il donne lieu à la délivrance immédiate d'un récépissé. Si vous en faites la demande, une copie du procès-verbal vous est remise.

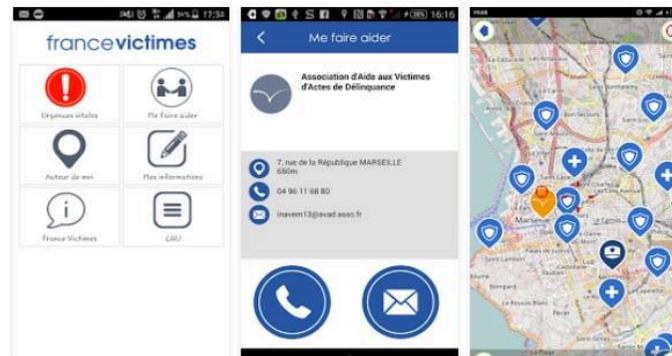
Par ailleurs, si c'est plus simple pour vous, vous pouvez aussi déposer plainte directement auprès du procureur de la République, en lui adressant un courrier.

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés pour déposer plainte, les professionnels des associations France Victimes pourront vous accompagner, gratuitement, dans ces démarches.

Vous pouvez contacter également le numéro national 08VICTIMES pour vous aider en restant anonyme si vous le désirez. Une équipe d'écouterants est disponible à tout moment de 9h à 21h et 7 jours sur 7. Ils pourront vous apporter les premières informations et vous orienter au mieux selon vos besoins. Vous avez juste à composer le numéro au moment qui vous convient. N'hésitez pas à appeler !



The image shows the app store listing for 'France Victimes'. On the left is a blue square logo with the white text 'AIDEZ MOI!'. To the right of the logo, the app name 'France Victimes' is displayed in a large, bold font. Below the name, it says 'INAVEM Réseaux sociaux' and 'PEGI 3'. There are five stars and a user icon indicating a rating. At the bottom right of the listing is a green 'Installer' button. To the left of the button is a link that says 'Ajouter à la liste de souhaits'.



Pour la télécharger gratuitement sur Android ou Iphone

www.france-victimes.fr



Contact : Olivia Mons
GSM 06 15 51 18 43
Courriel : communication@inavem.org

<https://www.facebook.com/FranceVictimes>

<http://twitter.com/08VICTIMES>

08VICTIMES - 08 842 846 37

Tous les jours de 9h à 21h. Prix non surtaxé.

Nous joindre depuis l'étranger : +33(0)1 41 83 42 08

Mail : 08victimes@inavem.org